

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2016

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 29 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 5 avril 2016 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Etaient présents : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, S. PREAU, M.H. MOUTURAT, E. CHAPILLON, P. MADELENAT, M. LUTGEN, F. RAGOBERT, C. CAGNAT, R. LECOLLE.

Absent excusé : M. TOUSSAINT.

Secrétaire de séance : M-H. MOUTURAT.

ORDRE DU JOUR

- ❖ Reprise anticipée des résultats 2015
- ❖ Vote des budgets 2016
- ❖ Vote des taxes locales 2016
- ❖ Participation intercommunale aux frais de fonctionnement des écoles
- ❖ Avenant à la convention de service ADS de Monéteau
- ❖ Achats de terrains
- ❖ Emplois saisonniers
- ❖ Bilan des marchés publics 2015
- ❖ Décisions du Maire
- ❖ Affaires diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

CM-2016/17 - REPRISE ET AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS DE 2015

Madame BARON, adjointe aux finances, après avoir donné toutes les explications nécessaires, propose au conseil municipal d'effectuer la reprise et l'affectation anticipée des résultats de l'exercice 2015 avant le vote du budget primitif 2016 pour le budget principal et les budgets annexes tels qu'ils apparaissent aux tableaux ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	1 207 816,53	1 206 786,41	2 414 602,94
Dépenses de l'exercice	834 067,74	804 842,03	1 638 909,77
Résultat de l'exercice 2015	373 748,79	401 944,38	775 693,17
Résultat antérieur reporté (Cne)	231 684,42	- 428 166,22	- 196 481,80
Résultat global 2015 budget Commune	605 433,21	- 26 221,84	579 211,37
Résultats antérieurs reportés (ZA)		38 413,75	38 413,75
RESULTAT CUMULE 2015	605 433,21	12 191,91	617 625,12
Restes à réaliser - Dépenses		186 000,00	
Restes à réaliser - Recettes		56 000,00	
Solde des R.A.R.	-	- 130 000,00	- 130 000,00
Résultats définitifs	605 433,21	- 117 808,09	487 625,12
Résultat affecté par anticipation (1068)	- 117 808,00	117 808,00	
Résultat après affectation (002)	487 625,21		

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE LA COTE DE BREANDES

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	97 034,69	94 666,69	191 701,38
Dépenses de l'exercice	97 034,69	2 368,00	99 402,69
Résultat de l'exercice 2015	-	92 298,69	92 298,69
Résultat antérieur reporté	-	85 193,93	- 85 193,93
RESULTAT CUMULE 2015	-	7 104,76	7 104,76
Résultats définitifs à reporter (c/001)	-	7 104,76	

SERVICE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	30 664,49	18 552,73	49 217,22
Dépenses de l'exercice	12 003,03	26 310,50	38 313,53
Résultat de l'exercice 2015	18 661,46	- 7 757,77	10 903,69
Résultat antérieur reporté	30 006,47	77 016,63	107 023,10
RESULTAT CUMULE 2015	48 667,93	69 258,86	117 926,79
Restes à réaliser - Dépenses	-	3 000,00	
Restes à réaliser - Recettes	-	-	
Solde des R.A.R.	-	- 3 000,00	
Résultats définitifs	48 667,93	66 258,86	114 926,79
Résultat affecté par anticipation (1068)	-	-	
Résultat après affectation (002)	48 667,93		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité la reprise et l'affectation anticipée des résultats tels qu'ils apparaissent aux tableaux ci-dessus.

CM-2016/18 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Préalablement au vote des budgets de la commune pour 2016, le conseil municipal accepte la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015. Il a adopté, par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement, les budgets primitifs 2016 qui s'équilibrent de la façon suivante :

BUDGETS	Fonctionnement	Investissement	Cumul
Budget principal	1 621 705	1 227 544	2 849 249
Aménag. Côte de Bréandes	491 904	449 504	941 408
Assainissement eaux usées	83 000	146 658	229 658

CM-2016/19 - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2016

Monsieur le Maire fait observer que l'évolution des bases d'imposition notifiées pour 2016 par rapport à celles de 2015 dégage, à taux constants, une recette supplémentaire nette de 10 784 €, soit + 2,58 %. Cette évolution provient, d'une part, de l'augmentation de la valeur des bases de 1 % décidée par la loi de finances pour 2016, et d'autre part, de l'augmentation du nombre d'habitations.

Il propose, en conséquence, de ne pas augmenter les taux communaux votés en 2015 et qui sont les suivants :

TAXES	Rappel des taux votés en 2015	Taux proposés en 2016
Taxe d'habitation	11,30	11,30
Foncier bâti	16,03	16,03
Foncier non bâti	40,07	40,07

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de voter les taux 2016 sans augmentation, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

CM-2016/20 - PARTICIPATION INTERCOMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, comme chaque année, il peut être demandé une participation aux charges de fonctionnement des écoles pour l'accueil des élèves domiciliés hors de Perrigny. De la même façon, Perrigny peut être redevable d'une participation pour les élèves de Perrigny scolarisés dans les écoles publiques d'autres communes.

Pour l'année scolaire 2014/2015, des conventions seront donc établies dans les conditions habituelles avec ces communes.

Il est proposé de fixer à 87 € par élève la participation forfaitaire aux frais de fonctionnement des écoles de Perrigny pour l'année scolaire 2014/2015, après application du taux d'évolution de l'indice INSEE sur le forfait de l'an dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** à 87 € par élève la participation aux frais de fonctionnement des écoles de Perrigny pour l'année scolaire 2014/2015,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les communes concernées,
- **PRECISE** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours.

CM-2016/21 – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA CREATION D'UN SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ACTES ET AUTORISATIONS D'URBANISME (SERVICE ADS)

Par délibération en date du 30 mars 2015, le conseil municipal a adopté la convention relative à la création d'une entente intercommunale entre les communes de Chevannes, Chitry, Gurgy, Monéteau, Perrigny, Quenne, Saint-Georges-sur-Baulche, Venoy et Villeneuve-Saint-Salves pour la création d'un service commun d'instruction des actes d'urbanisme.

Cette convention définit les missions et engagements de chacun, et règle les modalités administratives, financières et techniques de l'aide apportée par la Ville de Monéteau.

Après six mois de fonctionnement et la première réunion bilan de décembre 2015, il convient d'apporter quelques modifications aux règles définies par la convention pour un meilleur fonctionnement du service, et pour tenir compte des évolutions de la réglementation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** l'avenant à la convention d'entente intercommunale pour la création d'un service d'instruction des actes et autorisations d'urbanisme dénommé « service des autorisations du droit des sols » (Service ADS),

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'avenant n° 1 qui sera annexé à la présente délibération.

CM-2016/22 - ACHATS DE PARCELLES DE TERRE

Monsieur CUMONT, Adjoint au Maire, expose à l'assemblée l'intérêt de faire l'acquisition d'un certain nombre de parcelles de terre et de bois provenant de la succession des conjoints BŒUF. Ces achats auront pour but, dans le secteur du bas de Bréandes, de créer un bassin de rétention, et de façon plus générale, de former une réserve foncière pour des transactions ou opérations futures.

La surface totale acquise est de 4 ha 41 a 58 ca, dont 2 ha 66 ca 12 a de bois, 54 a 55 ca en pré et 1 ha 20 a 91 ca de terre.

Le coût global d'achat s'élèverait à 21 111 €, hors frais de notaire, et sans indemnités d'éviction, les exploitants pouvant rester locataires de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles mentionnées ci-après, appartenant à la succession BŒUF, représentant une superficie de 4 ha 41 a 58 ca,
- **FIXE** le prix à 21 111 € pour la surface totale acquise, qui se décompose comme suit :
 - 5 322,40 € pour les parcelles de bois cadastrées section AB n° 26, 226, 227, 456 et 544, section AD n° 189, 190, 193 et 261, section AE n° 489 ;
 - 5 455 € pour le pré cadastré section AH n° 24 ;
 - 2 684,80 € pour les parcelles de terre cadastrées section AH n° 94 et 124, section AK n° 123 et 252 ;
 - 2 072,80 € pour la parcelle de terre cadastrée section AH n° 75 ;
 - 5 576 € pour la parcelle de terre cadastrée section AL n° 562 ;
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense, soit 21 111 € aux articles 2111 et 2117 du budget 2016, plus les frais notariés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, dûment mandaté par délégation du maire, à signer le ou les actes notariés et tous documents se rapportant à cette affaire.

CM-2016/23 - EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ETE 2016

Le Maire propose de reconduire la formule des emplois saisonniers comme les années passées pour pallier les congés annuels des agents titulaires. Deux temps complets et deux mi-temps seront proposés à des jeunes de la commune, en juillet et en août, respectivement pour l'entretien des espaces verts, d'une part, et le ménage d'été dans les écoles, d'autre part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la proposition du Maire concernant la création de 2 postes de vacataires à temps complet et 2 postes à mi-temps pour la période juillet/août, emplois saisonniers qui sont proposés en priorité aux jeunes étudiants de la commune, âgés de 18 ans révolus, de façon à suppléer le personnel titulaire en période de congés annuels,
- **ADOPTE** le règlement fixant les modalités de candidature et de tirage au sort,
- **PRECISE** que la rémunération sera calculée sur la base du 1er échelon de l'Echelle 3 de rémunération de la fonction publique au prorata du nombre d'heures effectuées,
- **PRECISE** que la dépense correspondante est prévue au budget 2016.

CM-2016/24 - BILAN DES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2015

Le conseil municipal prend acte des marchés à procédure adaptée (MAPA) passés dans le cadre des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée l'assemblée, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à l'article 133 du Code des marchés publics.

Le tableau de synthèse est annexé à la présente délibération.

CM-2016/25 - DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- N° 2016/04 du 10/03/2016 : Contrat de maîtrise d'œuvre pour la création d'un parking jouxtant le cimetière communal confié à la Société BETA VOIRIE pour un montant forfaitaire de 2 480 € HT.
- N° 2016/05 du 10/03/2016 : Contrat de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau de collecte des eaux usées et création d'une allée stabilisée rue des Vignerons.
- N° 2016/06 du 10/03/2016 : Bail de pêche concédé gracieusement à l'Association de l'union des pêcheurs de l'Auxerrois pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique à compter du 15 mars 2016 pour une durée de 5 ans renouvelable une fois.
- N° 2016/07 du 10/03/2016 : Attribution des marchés pour la réfection de la rue des Vignes. Lot n° 1- VRD attribué à l'entreprise ETPB pour un montant de 38 615 € HT, et lot n° 2- Eclairage attribué à l'entreprise DRTP pour un montant de 16 508 € HT.
- N° 2016/08 du 21/03/2016 : Attribution du marché pour la réfection de la toiture de l'école maternelle à l'entreprise DITEC CHARPIN pour un montant de 57 672,89 € HT.
- N° 2016/09 du 21/03/2016 : Avenant n° 2 au lot n° 9- électricité du marché de réaménagement d'une ancienne école en salle des conseils, mariages et club des aînés concernant une plus-value de 407,80 € HT pour la pose de 2 luminaires extérieurs.

QUESTIONS DIVERSES

V. GIABBANI : Pour répondre à l'inquiétude de plusieurs personnes des Bréandes, demande si des mesures ont été prises pour lutter contre la prolifération des chenilles processionnaires. Monsieur le Maire indique que la commune n'a pris aucune mesure particulière, la commune n'étant pas dans une région particulièrement infestée. Mais compte tenu du danger que représentent les chenilles pour les animaux domestiques en particulier, et pour les humains en général, la destruction des nids est fortement conseillée. D'autres mesures existent, comme les pièges, mais dans tous les cas, les interventions sont de la responsabilité des propriétaires ou des locataires où se situent les arbres infestés.

S. VIGNOL : Indique que le bulletin municipal est en préparation, il sera distribué dans le courant de la dernière semaine d'avril.

Une réunion de toutes les associations est fixée fin avril pour établir le planning des manifestations et animations en 2017, ainsi que la préparation du 13 juillet.

Il donne des informations sur l'avancement du chantier de la salle des mariages.

R. LECOLLE : Au sujet des N.A.P., demande si une solution a été trouvée pour remplacer Madame BOIREL à la prochaine rentrée de septembre. M-C. BARON répond qu'il faut revoir l'organisation des activités en fonction des salles disponibles. Elle prévoit de réunir la commission des affaires scolaires à ce sujet et pour préparer la prochaine année scolaire. Il signale qu'une grosse branche d'un arbre de l'espace vert des Forterres est cassée.

F. RAGOBERT : Fait remarquer qu'il n'y a pas de panneau indiquant la salle multisports. Il demande qui paie la signalétique de la zone d'activités. Monsieur le Maire répond que la commune prend en charge la barrette de l'entrée de zone, les entreprises ou commerces paient les autres en fonction de leur souhait.

P. MADELENAT : Signale qu'un trou s'est formé dans la chaussée de l'allée du Buisson Rond.

E. CHAPILLON : Souhaiterait que la haie du terrain appartenant à la commune, juste à côté du Monument aux Morts, soit taillée pour donner un aspect un peu plus net et mettre en valeur l'entrée du village.

M.C. BARON : Suggère qu'une information soit donnée par voie de presse sur la nouvelle signalisation routière à la sortie de chez BOTANIC. En effet, le panneau d'interdiction de tourner à gauche en direction du rond-point n'est pas du tout respecté.

D. CUMONT : Indique que la commune de Gurgy perd une classe à la prochaine rentrée scolaire. Il rappelle les conditions d'octroi de dérogations scolaires et les conséquences sur les effectifs.

Il fait savoir que le conseil communautaire se réunit ce jeudi pour faire suite, notamment, au renouvellement du conseil municipal de Saint-Bris.

Le séminaire des Maires aura lieu le lendemain, vendredi, sur des sujets très importants tels que l'intégration de 8 nouvelles communes du Coulangeois et ses conséquences, le transfert de la compétence des eaux usées, la compétence obligatoire GEMAPI, le schéma de mutualisation, le transfert d'équipements de la Ville d'Auxerre à la communauté de l'Auxerrois (conservatoire de musique, piscine), le projet environnemental des territoires ruraux (P.E.T.R.)... Tous ces changements auront des répercussions financières importantes pour les communes adhérentes.

E. CHANUT : Annonce que la commune a reçu la médaille d'argent du civisme décernée par l'Association Départementale des Anciens Maires et Adjoints de l'Yonne pour son niveau de participation aux élections régionales (62,65 % des électeurs inscrits) pour les communes de 500 à 1000 électeurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 00.